



Que dit la Loi pour les employés d'un bureau de poste ?

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 4 janvier 2004

Je travaille dans un grand bureau de Poste où il y a au moins 30 personnes qui fument. ont-il le droit de fumer du fait que c'est une grande pièce, il y a des fenêtres mais ce n'est pas suffisant au point où je suis souvent mal. Que puis-je faire à part changer de bureau, je ne suis pas fonctionnaire et j'y suis depuis 1 moi ?

Merci de me répondre car personne ne sait vraiment ce que dit la loi sur le lieu de travail.

Réponse :

Voilà ce que dit [la loi](#) concernant la protection contre le tabagisme sur le lieu de travail.

Inspirez-vous des conseils pratiques que DNF vous propose, mais ne mésestimez pas les risques que vous pouvez encourir si vous n'êtes pas titulaire de votre poste.